

PRÉSIDENCE

Le pôle communication

Paris le lundi 9 mars 2020

COMMUNIQUÉ

A la suite de l'apparition vendredi 6 mars des premiers cas avérés de Coronavirus-Covid19, une série de dispositions ont été prises par le Président de l'Assemblée nationale et les Questeurs dans le but de lutter contre la propagation du virus et d'adapter la présence des députés, collaborateurs et personnels de l'institution.

Samedi, 3 cas étaient avérés, et 3 autres personnes étaient prises en charge par les services de santé en vue d'un dépistage.

Le respect du secret médical ne permet pas de diffuser les noms des personnes touchées, sauf sur leur propre initiative. L'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France, chargée de centraliser la gestion des dossiers des députés, de leurs collaborateurs et des personnels de l'Assemblée sur l'ensemble du territoire national, assure – en liaison avec les services - les enquêtes épidémiologiques pour informer les personnes susceptibles d'avoir été en contact avec les personnes touchées par le virus.

A 19h00, ce lundi 9 mars, l'évolution des cas recensés est la suivante :

- 7 cas avérés au Coronavirus-Covid19, parmi lesquels 5 députés et 2 agents.
- 3 personnes sont actuellement prises en charge par les services de santé en vue d'un dépistage.
- 9 personnes ont fait l'objet d'un test négatif, parmi lesquelles 5 députés, 3 membres du personnel et 1 collaboratrice.

La situation est néanmoins jugée sérieuse. Les enquêtes sanitaires sont en cours et, en application des recommandations de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France, des mesures de gestion ont été prises par les services de l'Assemblée pour limiter une éventuelle diffusion du virus, avec de nouvelles mesures applicables dans les 15 prochains jours, comme la suspension des réunions au-delà de 5 personnes et la réduction de l'activité aux seules fonctions essentielles de l'institution.

Tous les cas confirmés sont en situation d'isolement et ont été contactés pour préciser les chaînes de contamination et identifier les différents cas contacts. L'ARS Île-de-France a été chargée par le ministère des Solidarités et de la Santé de piloter l'ensemble des enquêtes relatives aux cas identifiés, en lien avec les autres ARS sur tous les territoires.

CONTACT PRESSE :

Christophe MALBRANQUE – 01 40 63 59 48

presse.presidence@assemblee-nationale.fr